

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-02

Nombre de Conseillers : 19  
en exercice : 19  
présents : 15  
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mai 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15/05/2025

<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>PRESENTS</u></b> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme SIRE Nathalie.
<b><u>AVENANT N°1 CONVENTION GENERALE OPAH- RU MULTI-SITES COGNAC JARNAC CHATEAUNEUF SEGONZAC</u></b>	<b><u>Absents excusés</u></b> : Mme BARBOT Marina, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain et M. DERET Wesley <b><u>Procuration</u></b> : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à M. GEORGES Laurent, M. GILLARDEAU Romain a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : M. PERRIN Vincent

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°2020/0223 du Conseil communautaire de Grand Cognac du 10 décembre 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat de Grand Cognac ;

Vu la convention générale Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de Grand Cognac signée le 21 mars 2023 ;

Par délibération 2021-10-10 du 19/10/2021 le conseil municipal a approuvé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac sur les quatre centralités du territoire pour une durée de cinq ans.

L'OPAH-RU multi-sites de Grand Cognac est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Depuis sa mise en œuvre, force est de constater qu'une majorité de propriétaires bailleurs ne donnent pas suite, l'écart entre les loyers libres et les loyers conventionnés sur le territoire étant trop important pour rendre attractif le conventionnement.

Face à l'évolution du contexte social, économique, immobilier et bancaire, Grand Cognac souhaite renforcer sa politique d'aides en direction des propriétaires bailleurs s'engageant dans la réhabilitation de logements et la mise sur le marché de logements à loyer modéré dans le cadre de l'OPAH-RU multisites de Grand Cognac.

Pour cela Grand Cognac souhaite revoir les subventions et les objectifs de dossiers propriétaires bailleurs et ouvrir ses aides aux travaux aux projets de propriétaires bailleurs conventionnés en Loc1 (loyer intermédiaire), ces objectifs font donc l'objet de l'avenant joint en annexe.

.../...

**AR Prefecture**

016-211603667-20250526-20250402-DE  
Reçu le 03/06/2025

Le maire propose au conseil :

- De l'autoriser à signer l'avenant 1 à la convention générale OPAH-RU multi-sites (avenant joint en annexe) et les autres avenants le cas échéant ;
- De l'autoriser à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU multi-sites.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention générale OPAH-RU multi-sites et les autres avenants le cas échéant ;**
- ▶ **AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU multi-sites.**

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;  
et ont signé au registre les membres présents ;  
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire  
L. GEORGES

